

# **Amendements supplémentaires à l'édition 2026/27 des Lois du Jeu**

1. Joueurs se couvrant la bouche lorsqu'ils communiquent avec un adversaire
2. Joueurs quittant le terrain de jeu pour protester contre une décision arbitrale

Madame, Monsieur,

Outre les amendements aux Lois du Jeu communiqués le 31 mars 2026 via la circulaire n°32 de l'IFAB, les modifications suivantes ont été approuvées lors de la réunion extraordinaire de l'IFAB tenue à Vancouver (Canada) le 28 avril 2026.

## **1. Joueurs se couvrant la bouche pour empêcher la détection de propos déplacés, grossiers ou injurieux**

Cet amendement, que les compétitions peuvent choisir d'appliquer ou non, traduit la volonté de la FIFA et de l'ensemble du monde du football de lutter contre le racisme et la discrimination grâce à la mise en place de mesures concrètes induisant un fort effet dissuasif à l'encontre des joueurs qui se couvrent la bouche – avec la main, le bras ou le maillot – afin d'empêcher la détection de propos inappropriés, grossiers ou injurieux adressés à un adversaire.

### **Loi 12 – Fautes et incorrections**

#### **4. Mesures disciplinaires**

##### **Texte ajouté**

*Joueurs, remplaçants et joueurs remplacés*

##### ***Infractions passibles d'exclusion***

*Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé doit être exclu s'il :*

- (...)
- *commet un acte de brutalité ;*
- *se couvre la bouche lorsqu'il s'adresse à un adversaire de manière provocante, moqueuse ou offensante, ou dans une situation provocante, offensante ou de moquerie (à la discrétion des compétitions) ;*
- (...)

----

## **2. Joueurs quittant le terrain de jeu pour protester contre une décision arbitrale**

Ces amendements reflètent la nécessité de dissuader fortement les joueurs de quitter le terrain de jeu et/ou de refuser de continuer la rencontre pour protester contre une décision arbitrale (y compris la décision de laisser le jeu se poursuivre ou de le reprendre après une analyse vidéo ou toute autre interruption).

## **Loi 3 – Joueurs**

### **1. Nombre de joueurs**

#### **Texte ajouté**

*Tout match est disputé par deux équipes composées chacune de onze joueurs au maximum, dont l'un est gardien de but. Aucun match ne peut avoir lieu ou continuer si l'une ou l'autre équipe dispose de moins de sept joueurs, sauf si un ou plusieurs joueurs purgent une exclusion temporaire ou doivent rester en dehors du terrain pendant une minute en vertu du protocole relatif à la limite de temps lors d'un remplacement ou du protocole relatif à l'évaluation des blessures et aux soins.*

*En principe, si un match ne peut se poursuivre ou est arrêté définitivement car une équipe dispose de moins de sept joueurs, le match est déclaré perdu par forfait pour cette équipe, sous réserve du règlement de compétition pertinent.*

## **Loi 7 – Durée d'un match**

### **5. Arrêt définitif du match**

#### **Texte ajouté**

*Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué, sauf disposition contraire du règlement de la compétition concernée ou décision des organisateurs. En principe, si un match est arrêté définitivement car une équipe dispose de moins de sept joueurs, le match est déclaré perdu par forfait pour cette équipe.*

## **Loi 12 – Fautes et incorrections**

### **4. Mesures disciplinaires**

#### **Texte ajouté**

*Joueurs, remplaçants et joueurs remplacés*

#### **Infractions passibles d'exclusion**

*Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé doit être exclu s'il :*

- (...)
- *tient des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agit de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ;*
- *quitte le terrain pour protester contre une décision arbitrale, y compris la décision de laisser le jeu se poursuivre ou de le reprendre (à la discrétion des compétitions) ;*
- *demande à d'autres joueurs de quitter le terrain ou les incite à le quitter pour protester contre une décision arbitrale, y compris la décision de laisser le jeu se poursuivre ou de le reprendre (à la discrétion des compétitions) ;*
- (...)

**Loi 12 – Fautes et incorrections****4. Mesures disciplinaires****Texte ajouté***Officiels d'équipe***Exclusion**

*Les infractions suivantes sont passibles d'exclusion (liste non exhaustive) :*

- (...)
- *tenir des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agir de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ;*
- *demander aux joueurs de quitter le terrain ou les inciter à le quitter pour protester contre une décision arbitrale, y compris la décision de laisser le jeu se poursuivre ou de le reprendre, même si les joueurs ne quittent pas le terrain (à la discrétion des compétitions) ;*
- (...)

----

Les amendements aux Lois 3 et 7 s'appliquent à toutes les compétitions débutant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Les compétitions commençant avant cette date peuvent choisir d'appliquer toutes ces modifications, y compris celles facultatives, à compter de la date de la présente circulaire.

Nous vous remercions de votre attention. N'hésitez pas à nous contacter en cas de question ou pour toute demande de renseignements.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

IFAB



Lukas Brud  
Secrétaire

Copie à : FIFA